

**Bachelor- CPES 2ème année ou 3^{ème} année
en réinscription**

Service : Etudes et scolarité

Rappel des 3 étapes à accomplir pour préparer votre arrivée

- Acquittement de la CVEC (cvec.etudiant.gouv.fr)
- Préparation des documents administratifs (ci-dessous)
- Pré-inscription sur Coriandre (télécharger le guide)

Les documents constitutifs de votre dossier en écriture bleue sont à télécharger sur le site de l'ENS de Lyon

*** A Préparer IMPÉRATIVEMENT avant de commencer votre pré-réinscription sur Coriandre. Votre dossier de pré-réinscription doit être finalisé au plus tard le 22 août 2024 :**

- 1 - Scan de votre carte d'identité (recto verso) ou du passeport valide
- 2 - Attestation nominative d'acquiescement de la CVEC (cvec.etudiant.gouv.fr)
- 3 - Si vous êtes boursier : photocopie recto-verso de l'attestation conditionnelle de bourse 2024-2025

*** FACULTATIF A REMETTRE DIRECTEMENT A L'ASSOCIATION SPORTIVE : Prendre connaissance du document ci-dessous et compléter les documents requis selon le mode d'emploi fourni dans le dossier**

- Dossier Sport complet

Le paiement des droits d'inscription

Optez pour le paiement des droits d'inscription par **carte bancaire**, plus simple et plus sûr. Une fois votre dossier vérifié, vous recevrez un email vous invitant à vous reconnecter sur Coriandre. Le montant des droits d'inscription est fixé annuellement par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour **2024-2025**, ils s'élèvent à **175** Euros (exonération si vous êtes boursier). Avec ce mode de paiement, vous avez la possibilité d'opter pour un paiement en 3 fois ou au comptant.

Pour un paiement par chèque, vous devrez l'établir à l'ordre de : Agent comptable de l'ENS de Lyon et l'adresser, accompagné du rapport de préinscription à :

Ecole Normale Supérieure de Lyon
Service des études et de la scolarité- Droits d'inscription -CPES Sciences et société
15 parvis René Descartes - BP 7000
69342 Lyon cedex 07

*** INFORMATIONS (à prendre connaissance) :**

- ➔ Programme de rentrée sur le site de l'école.

IMPORTANT - A prendre connaissance

La souscription d'une **assurance responsabilité civile** « vie privée + stage en entreprise » couvrant l'année universitaire est **obligatoire** pour la couverture des risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études. Il est de la responsabilité de chaque étudiant d'avoir fait le nécessaire à cet égard.